

## Article I

Toute inscription est à retourner à l'adresse suivante :

Mairie de Ste-Geneviève-des-Bois  
Centre Technique Municipal  
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Chaque participant choisi lors de son inscription la catégorie dans laquelle il souhaite concourir. Les participants ont la possibilité de s'inscrire dans une seconde catégorie si cela concerne la catégorie 5 (décor floral sur trottoir) ou 6 (jardins familiaux), ou 2 (potager). Tout participant a la possibilité de "parrainer" des habitants désireux de s'inscrire au concours floral pour la première fois. Il deviendra ainsi « Parrain du Concours » et sera invité à participer aux festivités de début d'année dans le cadre des remerciements aux bénévoles tout comme les membres du jury. Un panneau « Je participe au Concours Floral » numéroté, pour les immeubles, est attribué à chaque participants pour permettre un meilleur repérage pour le jury. Ils sont à retirer à l'accueil en Mairie Annexe à partir du mois de mai. Au préalable, faire la demande au CTM.

## Article II

### Éléments d'appréciation pour le jury

Le jury est composé de bénévoles passionnés de jardin. Chaque membre du jury se voit attribuer un secteur déterminé, excepté son secteur de résidence personnelle.

### La grille de notes

Le jury note chaque participant avec une note sur 20 points répartis en 5 critères :

Esthétique, harmonie .....	7 pts
Originalité, créativité .....	6 pts
Diversité dans le choix des végétaux et plantes originales .....	3 pts
Entretien .....	2 pts
Engagement sur la charte "éco-jardinage" .....	2 pts

A son passage, le jury prend évidemment en compte les conditions climatiques lors de son passage et ne tient pas compte des travaux éventuels qui n'engagent pas la responsabilité du participant.

## Article III

### Attribution des prix par la Ville

Chaque participant se voit remettre un lot en fonction de son classement. Les premiers de chaque catégorie reçoivent un diplôme et un lot. Les participants classés 1<sup>ers</sup> durant trois années consécutives sont classés "JARDINS D'HONNEUR" l'année suivante. Ils reçoivent un diplôme et un lot. Au-delà des 3 ans dans cette catégorie, le participant reviendra dans le concours. La réinscription sera automatique sauf à la demande contraire du participant. Il n'est donc pas utile de se réinscrire chaque année.

### Le Palmarès du concours floral

Tous les participants au Concours Floral de la Ville seront récompensés et inscrits au tableau d'honneur en fonction de leur ancienneté : 10 ans – 20 ans – 30 ans – 35 ans et plus. A leur demande, un diplôme leur sera décerné. Les 30, 35, 40, 45 et plus se voient attribuer un lot supplémentaire d'ancienneté.

La remise des prix est organisée chaque année en janvier par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, les partenaires et les Services Municipaux, à l'occasion d'un spectacle offert à tous les participants. A cette occasion, les participants peuvent y déposer, dans des urnes mises à leur disposition, leur invitation pour le tirage au sort de la tombola dont le tirage au sort se déroule le jour même avec une remise des lots immédiate.

**Le passage du jury s'effectuera du samedi 17 juin au dimanche 25 juin 2022.**

## Le règlement 2022

### CHARTRE

### ÉCO JARDINAGE

Créé il y a 47 ans, le Concours Floral évolue. Il intègre désormais une thématique environnementale à la manière du concours des villes et villages fleuris pour lequel la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois bénéficie de la distinction 4 fleurs depuis 1993.

Cet engagement pour l'Environnement, chaque participant au concours peut s'y associer en adhérant à la « charte de l'éco-jardinage » du Concours Floral. Le participant s'engage ainsi à respecter les six gestes « biodiversité ».

**L'engagement à l'ensemble de ces gestes procurera au participant 2 points qui seront comptabilisés dans sa note finale.**



J'ai abandonné l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques et j'opte pour des méthodes alternatives d'entretien de mon jardin.



Je favorise la biodiversité en créant de refuges ou nichoirs.



J'ai recours à des plantes favorables aux insectes auxiliaires.



Je limite le gaspillage de l'eau en installant un récupérateur d'eau.



J'ai recours à des végétaux peu gourmands en eau ou au paillage.



Je sensibilise mon voisinage au jardinage naturel.

## Bulletin d'inscription

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... 91700 SGDB

Bâtiment ..... Etage ..... Escalier .....

Téléphone ..... Email .....

PARRAINAGE  OUI Nom du parrain .....  NON

Adresse du parrain .....

### CHARTRE ÉCO JARDINAGE

JE M'ENGAGE À RESPECTER LES 6 ARTICLES DE LA CHARTRE.

Retourner votre inscription à Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Services Techniques - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.  
Renseignements au 01 69 46 81 41 - environnement@sgdb91.com

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 MAI 2022**

## Je concours dans la(les) catégorie(s) suivante(s)

- 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE : MAISON  Jardin visible  Jardin non visible
- 2<sup>ème</sup> CATÉGORIE : JARDINS POTAGERS
- 3<sup>ème</sup> CATÉGORIE : BALCON / TERRASSE  Maison  Immeuble
- 4<sup>ème</sup> CATÉGORIE : FENÊTRE  Maison  Immeuble
- 5<sup>ème</sup> CATÉGORIE : DÉCOR FLORAL SUR TROTTOIR
- 6<sup>ème</sup> CATÉGORIE : JARDINS FAMILIAUX
- 7<sup>ème</sup> CATÉGORIE : RÉSIDENCES
- 8<sup>ème</sup> CATÉGORIE : ÉCOLES ET BATIMENTS PUBLICS
- 9<sup>ème</sup> CATÉGORIE : COMMERCES
- 10<sup>ème</sup> CATÉGORIE : JARDINS CRÉATIFS (inscription unique)

DÉCOR VISIBLE :  Façade  Gauche  Droite  Arrière de l'immeuble  
(vue de la rue)

Mon adhésion au concours entraîne l'acceptation, sans réserve, des décisions prises par le jury. Mon adhésion donne autorisation au jury de prendre en photo mon jardin ou mon balcon en vue de leur utilisation dans les publications municipales.

DATE : ..... SIGNATURE :